

# **Incendie de Lubrizol à Rouen : Echec du recours d'une association contre la réouverture partielle de l'usine**

samedi 8 février 2020, par [Thémis](#)

**L'usine Lubrizol a en partie brûlé dans un spectaculaire incendie, le 26 septembre, dernier, à Rouen.**

*Des militants d'Extinction rébellion devant l'usine de Lubrizol à Rouen, mi-janvier. — ROBIN LETELLIER/SIPA*

La justice administrative a annoncé vendredi avoir rejeté la demande d'une association réclamant l'annulation de la réouverture partielle de l'usine Lubrizol de Rouen, qui a redémarré mi-décembre. Un mois plus tard, l'association Rouen Respire avait saisi le juge des référés du tribunal administratif de Rouen pour obtenir la suspension de l'arrêté du 13 décembre permettant une ouverture partielle de l'usine, où un gigantesque incendie s'était déclenché le 26 septembre.

« Le juge des référés a considéré qu'aucune des critiques formulées par l'association n'était de nature à susciter un doute sérieux sur la légalité de la décision », a indiqué le tribunal administratif dans un communiqué. Les activités dont la reprise est autorisée concernent deux ateliers, ainsi que les utilités et stockages associés, situés sur la partie centrale du site non touchée par l'incendie, a précisé le tribunal.

## **Une autre procédure**

Olivier Blond, président de Rouen Respire, a fait part de sa déception : « On avait montré [à l'audience] que cette réouverture a été précipitée. On a mis en place une procédure sur le fond et on espère obtenir gain de cause ». Olivier Blond a pointé « un manque profond d'études de risques ». « On continue à vouloir défendre les intérêts de la population, à vouloir mettre la pression sur la préfecture et Lubrizol pour qu'ils défendent vraiment les intérêts de toute la population, qu'ils agissent en toute transparence, ce qui n'est pas le cas », a-t-il dit.

L'usine, classée Seveso seuil haut, avait été autorisée l'année dernière à augmenter la quantité de produits polluants stockés. Le 26 septembre, vers 2h30, une partie de l'usine et trois bâtiments de l'entreprise contiguë, Normandie Logistique, avaient été ravagés par un incendie, qui avait provoqué un panache de fumée noire long de 22 km. Le sinistre n'a pas fait de victime. Au total, 9.505 tonnes de produits, en majorité chimiques, avaient brûlé.

Publié par 20minutes, avec AFP, le 8 février 2020.